

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/NOV/130	
<u>Date du conseil municipal</u> 14/11/2016	OBJET : ADHESION AU CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES (CFAG) POUR L'ANNEE 2016
<u>Date de la convocation</u> 07/11/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 07/11/2016	

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Étaient absents :

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT le partenariat établi avec le Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (CFAG), notamment dans le cadre des sessions BAFA organisées sur la commune,

CONSIDERANT que les objectifs fixés par le CFAG (le développement des actions de formations à destination des jeunes), correspondent aux objectifs recherchés par la municipalité,

CONSIDERANT la volonté d'adhérer au CFAG,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'adhésion au Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (CFAG).

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire, ou son Adjointe en charge de la Jeunesse, à signer la demande d'adhésion et tout autre document s'y rapportant.

ARTICLE 3 :

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161114-2016-NOV-130-
DE
Date de télétransmission : 21/11/2016
Date de réception préfecture : 21/11/2016